

Supplément

Conscience et liberté

N° 69 – 2009



Religion et société à travers l'histoire

Winfried Noack*

L'histoire nous montre que le pouvoir séculier et le pouvoir religieux se sont toujours opposés à l'extrême, bien plus encore que les puissants et le peuple. Parfois, le pouvoir *profane* l'emportait sur le pouvoir spirituel, et c'était alors la victoire de l'autorité terrestre, laquelle pouvait prendre la forme d'une monarchie de droit divin; ou alors, le pouvoir spirituel reprenait le dessus, et c'était une théocratie totalitaire qui prévalait.

Je souhaiterais développer mon raisonnement suivant trois parties : en présentant d'abord le rapport entre religion et société; ensuite, la relation entre politique et religion, et, enfin, en examinant un lien éventuel entre État-nation et religion.

1. Types de sociétés et religion

En ce qui concerne les différentes formes de sociétés, je me référerai à N. Luhmann (Luhmann, 1995, p. 237-264; Luhmann, 1997; Gestrich, Raphael, 2004; Noack 2006, p. 55-61).

1.1. Religion et pouvoir dans la société primitive

Dans la société primitive, l'élément principal était la famille. Elle ne se composait pas uniquement des parents

et de leurs enfants, mais également de tous les membres financièrement dépendants et d'un groupe d'esclaves. Quand ces familles «économiques» étaient nomades, surtout dans les steppes, la tribu itinérante était constituée d'une seule famille, qui élevait du bétail pour assurer sa subsistance. Le chef de clan déterminait alors la religion et décidait de ce que tous les membres du clan devaient croire.

Dans les contrées boisées, en revanche, les familles se regroupaient, et plusieurs d'entre elles se rassemblaient en un village. Chaque famille représentait un segment du village (une société segmentaire). C'est là que sont nées les premières tensions entre religion et politique. En effet, à la tête du village se trouvaient le chef et le guérisseur. Ce dernier soutenait parfois le chef, mais, en général, ils étaient plutôt concurrents. Au village, il n'était pas possible de croire différemment de la majorité ou autrement que ce que le guérisseur enseignait.

1.2. Religion et pouvoir dans la société de type stratificatoire (ou société hiérarchisée)

Quand la culture des sols produit un surplus de nourriture, on cesse de

tuer les prisonniers de guerre et on en fait des esclaves pour cultiver la terre. Deux conséquences en découlent. Premièrement, certaines personnes ont pu s'approprier de plus grandes terres que d'autres et ont employé davantage d'esclaves. De là est née la distinction entre pauvreté et richesse. Deuxièmement, l'agriculture a entraîné une augmentation de la population. Les fermiers se sont alors installés dans des villes.

À ce moment-là s'est formée une société faite de strates. Au sommet se trouvaient le roi et le pontife; au-dessous, les citoyens, eux-mêmes répartis en strates suivant leur profession et leurs revenus; la base était formée par les esclaves privés de droits. Il était rare de voir les pontifes et les rois se partager harmonieusement le pouvoir dans une ville. En général, ils étaient plutôt rivaux. Si le roi était un enfant ou qu'il était faible, les prêtres prenaient le dessus et renforçaient leur pouvoir, tandis que de puissants seigneurs limitaient le pouvoir du clergé : on trouve une parfaite illustration de cette tendance dans la Bible, où le livre de Daniel raconte comment le roi Nabuchodonosor a renversé les prêtres (Dn 2, 1-13). Ceux-ci se vengeront plus tard, pendant le règne du faible Balthazar, en ouvrant une nuit, en secret, les portes de Babylone – réputée imprenable – pour laisser entrer l'ennemi perse (des sources récentes contredisent le récit d'Hérodote selon lequel l'Euphrate aurait été détourné).

Ce type de société à plusieurs strates (à différenciation stratifica-

toire) a existé dans la plupart des régions du monde, et il demeure encore partiellement aujourd'hui. En Europe, la manière dont cette société hiérarchisée s'est transformée en société moderne est fort intéressante. Pendant que l'Empire romain se disloquait lentement, les rois germaniques ont pris la relève du pouvoir romain. Notre histoire a alors bifurqué dans deux directions. L'Église a conservé l'administration romaine, tout comme le droit, la langue latine, la civilisation et la façon d'exercer le pouvoir de Rome : ainsi, les frontières des diocèses correspondaient aux anciennes provinces romaines et les papes revendiquaient le droit de succéder à l'empereur romain. Quant aux Germains, ils vivaient dans des fermes isolées et parfois dans de petits villages. Le roi était, lui aussi, un grand propriétaire terrien qui résidait dans une vaste ferme, laissant ainsi les cités romaines à l'abandon. Il voyait son pouvoir limité par la noblesse et les fermiers libres. La culture romaine n'a persisté que dans le sud de la France et en Italie, dans les anciennes cités romaines maintenues dans ces régions et qui sont devenues les centres culturels du Moyen Âge

La structure de la société germanique était très simple. Au sommet, on retrouvait le roi et, juste en dessous, la noblesse et les affranchis. Au niveau inférieur, se tenaient les serfs (qui jouissaient de certains droits). Dans le droit germanique, la possession de terres impliquait celle des gens qui y vivaient, selon la formule juridique : la terre et les gens. Quand

les Germains sont devenus chrétiens, les prêtres faisaient aussi partie des gens. Ils n'avaient pas plus de valeur que les serfs. C'est ce qui caractérise la juridiction ecclésiastique germanique (*ecclesia propria*). On apprend ainsi que, vers l'an 800, le seigneur ordonnait au prêtre de célébrer le sacrifice aux anciens dieux le samedi soir et de dire la messe le dimanche matin. C'est pourquoi il semblait naturel aux rois francs – et, plus tard, aux empereurs – de nommer les prêtres, les évêques, les archevêques et même le pape.

En revanche, l'Église vivait, comme nous l'avons vu précédemment, selon la tradition romaine. Grégoire le Grand se considérait déjà comme le successeur de l'empereur romain. Pourtant, l'Église se délabrait. Rome, qui avait compté auparavant plus d'un million d'habitants, était devenue un champ de ruines, que les quelque milliers d'habitants qui restaient encore utilisaient pour construire leurs maisons. En outre, la ville était dominée par des familles nobles qui se livraient à des combats sans merci. À cette époque, le pape, à Rome, avait une position difficile.

Grégoire VII (1073-1085) est le premier à remettre en cause la juridiction ecclésiastique germanique et à décréter que c'est, au contraire, à l'Église de nommer les responsables politiques. Cette époque marque le début du conflit incessant qui va opposer l'empereur et le pape pour le pouvoir en Europe : c'était à qui serait au sommet de la pyramide hiérarchique. La papauté gagnera ce com-

bat (en 1250), mais l'évolution de l'histoire fera qu'après l'empire les rois et les seigneurs territoriaux vont de plus en plus s'affranchir de la domination papale et fonder des Églises nationales sur leurs territoires : le gallicanisme en France et l'anglicanisme en Angleterre. Cette rivalité entre pouvoir temporel et pouvoir spirituel a eu pour conséquence la première séparation des pouvoirs en Europe. Au Moyen Âge, on ne peut parler ni d'un pouvoir temporel illimité ni d'un pouvoir spirituel absolu.

1.3. La société à différenciation fonctionnelle et son rapport à la religion

La société moderne se décompose en diverses fonctions, différents systèmes parallèles les uns aux autres : le système politique, le système économique, la famille, l'éducation, l'art, le système religieux, le système scientifique, la médecine et le système juridique. Au Moyen Âge, au sein de la société de type stratificatoire, tous ces systèmes étaient soumis à l'Église. Elle seule décidait de leur contenu, du sens à leur donner et de leurs objectifs. Dans la société moderne, la situation a complètement changé, la religion n'étant plus qu'un système parmi les huit autres. Et de par leur nature, ces sous-systèmes fonctionnels se distancient les uns des autres et se construisent par eux-mêmes. Ils développent leurs propres contenus, leurs propres objectifs et leur propre code. Ainsi, un système ne peut pas s'immiscer dans un autre

ni lui donner des directives, même si tous deux participent ensemble à former la société. De plus, le système religieux est devenu insignifiant aujourd'hui. Être exclu de l'Église ne constitue généralement plus un problème ; si le lieu de résidence et le milieu professionnel sont athées, cela peut même être assez utile. Cela signifie que l'Église possède aujourd'hui peu de pouvoir, d'autant que son environnement est séculier. Comme le pouvoir repose entre les mains du système politique et du système économique, à l'heure actuelle, la religion ne peut exercer qu'une faible influence sur la politique et l'État.

Il en va autrement dans les États – pour la plupart musulmans – où des sociétés hiérarchisées perdurent. La religion y occupe le sommet (théocratie). Dans ce cas, elle ne domine pas seulement l'État, mais également tous les segments de la société : la politique, le droit (la *Charia*), la famille et le mariage, l'art, l'éducation, l'économie, la science et la médecine. Les prises de position politiques ou nationales de l'État ne jouent un rôle que dans la mesure où elles servent la religion. On pourrait dire qu'il importe peu qu'une société soit stratificatoire ou organisée en systèmes parallèles. Mais deux arguments nous montrent le contraire. Premièrement, d'un point de vue historique, la société stratificatoire est dépassée. Le droit musulman, la *Charia*, date du début du Moyen Âge. À cause de cette loi archaïque, vingt-six personnes ont été lapidées dans le nord du Nigeria en 2007 et plusieurs centaines ont eu une de leurs

maines coupée. Il se produirait quelque chose d'analogue si, dans notre société, on appliquait encore des règles juridiques moyenâgeuses. Deuxièmement, la société organisée en systèmes parallèles est moderne du point de vue historique et synonyme de progrès social (Noack, 2002, p. 2 f. ; Noack, 2003, p. 99-105). C'est pourquoi aucune société ne doit cesser de progresser vers une organisation en systèmes parallèles, ni retourner en arrière. En ce qui concerne les sociétés intégristes, on peut généralement affirmer qu'elles sont modernes du point de vue technique, mais qu'elles restent moyenâgeuses du point de vue idéologique.

À l'opposé, quand c'est la politique qui arrive au sommet de la pyramide, on tombe dans la dictature, où l'État, donc le système politique, veut régir tous les domaines de la société. Nous pouvons observer ce phénomène dans les nombreuses dictatures du monde.

2. Politique et religion

2.1. La politique

Le système politique (Luhmann, 1987, p. 126-132; Baraldi, Corsi, Esposito, 1998, p. 135-139) est un système faisant partie de la société organisée en systèmes parallèles (à différenciation fonctionnelle), qui a la capacité d'imposer des contraintes à la collectivité.

La politique et le pouvoir sont étroitement liés. En réalité, tous les actes politiques ne vont pas toujours de pair avec le pouvoir ou la menace de recourir au pouvoir, on le voit bien

quand il y a un débat au parlement ou une discussion au sein d'un parti politique. Pourtant, un système politique ne peut agir que s'il a la possibilité de recourir à la force pour faire respecter ses décisions (des lois, par exemple). Le code du pouvoir sera donc dominant/ dominé ou pouvoir/ non-pouvoir.

Le pouvoir et le système politique ont besoin l'un de l'autre. Le pouvoir a besoin d'un système politique et un système politique a besoin de pouvoir. Une des fonctions principales de la politique est la concentration du pouvoir grâce au monopole des armes et à l'utilisation de la force par la police. Mais cela ne doit pas s'étendre à l'ensemble de la population, ni aux autres sous-systèmes. L'économie, la science, l'art, etc., ne reposent pas sur la force mais ont un autre code qui leur est propre : vrai/pas vrai en science, beau/pas beau pour l'art, avoir/ne pas avoir et compter/ne pas compter en économie. Ces domaines ne se réfèrent pas à la force mais à la vérité, à la beauté ou à la possession. Le pouvoir se consolide et se diversifie par les institutions d'État. Aujourd'hui, la différenciation supérieur/inférieur apparaît dans le rapport titulaire de la fonction/soumis à la fonction, c'est-à-dire gouvernant/gouverné. Le pouvoir étant officiellement détenu par les institutions, le contrôle de l'usage de la force est garanti. Quand la fonction officielle et l'intérêt personnel se confondent, on parle alors de corruption.

Quand un pouvoir occupe une fonction, les autres pouvoirs sont exclus

de cette même fonction. Apparaît alors le code politique gouvernement/opposition. Celui qui exerce la fonction et le pouvoir gouverne, l'autre se retrouve dans l'opposition. Cette différenciation est un autre code du système politique, qui s'ajoute au code de pouvoir et qui caractérise la démocratie en tant que forme de pouvoir.

La démocratie peut en effet être définie par la distinction gouvernement/opposition. Celle-ci divise en quelque sorte le sommet de la pyramide politique. Les élections permettent de changer régulièrement ce sommet. C'est pourquoi la possession du pouvoir est interchangeable, car les personnes peuvent être nommées ou remplacées lors des élections. Cette distinction entre gouvernement et opposition est si déterminante qu'elle en devient la caractéristique de la démocratie et que l'absence d'opposition signifie absence de démocratie. Sans l'opposition, la société redevient une société stratificatoire car sa politique fonctionne suivant les strates. Le gouvernement se différencie de plus en plus¹ du pouvoir et cela est possible parce qu'avec l'opposition disparaît le code démocratique. Il est remplacé par la concentration autour d'une personne, de son parti et de l'État.

C'est pourquoi, en démocratie, le pouvoir doit être légitimé, d'abord par les élections. Les élections et la formation d'un gouvernement légitime permettent de lier le code démocratique et les programmes des partis. Il y a le programme du gouvernement et celui de l'opposition. Le pro-

gramme gouvernemental a la priorité parce que le gouvernement peut le communiquer à la population grâce aux médias et que c'est lui qui prend les décisions.

Les programmes des partis permettent un autre codage, à savoir la distinction progressiste/conservateur. Ils ont pour fonction de transmettre des valeurs qui doivent guider les actions. On s'aperçoit que les gouvernants deviennent de plus en plus conservateurs au fil de leur mandat, tandis que l'opposition, même si elle est, à l'origine, plutôt conservatrice, développe de nouveaux programmes qui sont, eux, progressistes.

Une autre fonction importante du système politique est l'État providence, que nous appelons également État social. Il s'agit de la tentative d'intégrer tout le monde au sein de la société et de réinsérer les exclus. Cela passe par le système d'aide sociale. Mais l'idée d'inclure tout le monde dans la société se heurte à des obstacles financiers. La politique sociale de l'État providence est donc limitée par deux autres sous-systèmes : premièrement, le système économique — le facteur pécuniaire — car l'aide sociale doit être financée, et, deuxièmement, par le système juridique — le facteur légal — car l'État social doit agir en respectant des lois. L'argent et le droit imposent donc des restrictions à l'État providence qui, de ce fait et malgré ses efforts, ne parvient pas à intégrer tout le monde dans la société. Les dépenses les plus difficiles à financer sont l'aide sociale et l'éducation, en partie parce que l'État a d'autres priorités.

La politique et l'État ne sont pas identiques. L'État se caractérise par le territoire national, une population et l'autorité publique. Le pouvoir politique ne représente donc qu'une partie de la société.

2.2. La religion

La religion (Luhmann, 1996; Baraldi, Corsi, Esposito, 1998, p. 156-159) fait la différence entre le perceptible et l'imperceptible. Cela signifie que la religion a pour code l'opposition perceptible/imperceptible et immanence/transcendance. Ainsi, dans toute communication, on établit des distinctions entre ce qui est perçu et ce qui ne l'est pas. Par exemple, quand je dis : «le soleil brille», on ne peut pas voir l'obscurité. En revanche, dans le système religieux, ce que l'on ne peut observer est d'une autre nature : ce n'est fondamentalement pas visible et on ne le verra jamais parce que c'est transcendant. En outre, la distinction visible/invisible constitue la structure fondamentale du système religieux, à laquelle tout en lui est subordonné.

Par conséquent, la religion fonctionne selon une réalité double : d'un côté, le monde réel, tangible, et, de l'autre, le monde transcendant, non perceptible.

La société primitive voulait fusionner ces deux réalités. Elle y parvenait en rendant tabous certains objets concrets liés au secret : des ossements, des statues, des amulettes, ou des arbres, des animaux et des périodes de l'année, des lieux sacrés (où seuls les guérisseurs, et plus tard les prêtres, avaient le droit de péné-

trer). Il s'agissait d'objets matériels, mais séparés de la normalité par le recours au tabou. On interdisait aux personnes quelque chose de réel et de tangible qui avait une signification religieuse. Dans cette forme primitive de la religion, on ne faisait pas la distinction entre immanence et transcendance, car le sacré était bien visible.

La distinction immanence/transcendance a pu être établie pour la première fois au moment de l'apparition de l'agriculture, lorsque des villes ont été fondées. Se manifeste alors la différence entre les rois, les prêtres et les citoyens : la réalité dans son ensemble se trouve divisée et complètement séparée du transcendant. Elle est divisée entre ce monde-ci – perceptible – et ce monde-là – imperceptible. Tout en haut, il y a un ou plusieurs dieux qui observent les gens, les récompensent et les punissent. Dans la religion juive israélite, Dieu était si sacré et tellement lointain qu'on ne pouvait même pas prononcer son nom. Il échappait à toute perception et ne se manifestait que par le texte, dans les Saintes Écritures, lesquelles pouvaient et devaient ensuite être interprétées. Il en ressortait des divergences d'opinions, ce qui a conduit à une tradition d'interprétation. Ce texte est devenu alors une ligne de conduite. Ainsi tout le sacré se rapporte non seulement au texte, mais surtout à Dieu.

Parce qu'elles sont liées à la morale, il existe dans les grandes religions un autre code : le code bien/mal. En outre, il est sous-entendu que Dieu admet qu'il y ait de mauvaises

actions. Pour les hommes, ce code signifie qu'il est possible de choisir entre les deux options. À mon avis, cette codification est dangereuse, car elle sépare radicalement le bien et le mal ; or, personne n'est entièrement bon ou entièrement mauvais. En outre, elle introduit une vision dualiste du monde, où les hommes sont divisés entre les bons et les mauvais. Comme ce sont les prêtres qui définissent le bien et le mal, on se retrouve soit persécuteur, soit persécuté. C'est ainsi que la religion a adopté cette forme d'absolutisme, de pouvoir absolu, de cruauté, de torture et de mort (Noack, 1996, 120 f.).

Dans la société de type stratificatoire, Dieu se trouve au-dessus du sommet de la hiérarchie. Ceux qui figurent à la tête ont une position quasi divine, qui leur vient du contact direct avec la divinité ou bien parce que, en tant que monarques de droit divin, ils se désignent comme les descendants directs de Dieu. Puisque la stratification séparait les différentes couches, les strates les plus élevées étaient inaccessibles pour les plus basses (pas d'accès, vénération à distance, soumission, position agenouillée ou prosternation en s'allongeant sur le ventre) et la divinité était, elle aussi, inaccessible et insaisissable.

Avec le passage à la société à différenciation fonctionnelle, la religion se trouve dans une nouvelle situation. Dans la société stratificatoire, elle était aux mains de celui qui se situait au sommet : roi de droit divin ou prêtre. Ces derniers voulant diriger tout le monde, ils décidaient égale-

ment de la religion pour tous. Ceux qui n'y adhéraient pas le payaient de leur vie. Dans la société moderne, en revanche, la religion n'est qu'un sous-système parmi les autres, sans possibilité d'exercer une grande influence sur les autres systèmes et encore moins sur la société dans son ensemble. En effet, les rapports sociaux se construisent en partant des échanges d'influences entre les différents systèmes. La morale, code secondaire de la religion, n'a pas, elle non plus, de fonction déterminante indiscutée dans la société. Elle s'est surtout, je pense, dissociée de la religion et elle a pris aujourd'hui la forme de l'éthique. Cela signifie qu'elle est moins marquée par le religieux, mais plus par le philosophique, le politique et le social. Le système religieux lui-même n'est plus supérieur aux autres; il ne peut plus déterminer les objectifs de l'art, de la politique, du droit, de la famille, de l'éducation, etc. C'est un système parmi d'autres systèmes placés parallèlement sur un pied d'égalité. La sécularisation a conduit la religion dans un environnement qui lui est étranger.

Pour exprimer le code transcendance/immanence d'une autre manière, je dirais qu'à chaque fois qu'une religion a voulu représenter l'immanence d'une façon exclusive, elle est devenue un Évangile social. À l'opposé, une religion qui présente la transcendance comme absolue perd le rapport à la vie et développe une tendance au totalitarisme. Car, dans les religions, Celui qui est au-delà, la divinité, revendique toujours son caractère absolu et souverain. C'est

pourquoi la prétention au pouvoir absolu de la religion va souvent de pair avec sa volonté de toute-puissance. En revanche, si l'immanence et la transcendance s'allient harmonieusement chez une personne, elle sera équilibrée dans ce monde et vivra pleinement les différents aspects de sa vie (amour, travail, vie au sein de la communauté, plaisir de vivre) tout en se sentant soutenue par un dieu bienveillant et aimant. Dieu n'est pas simplement partagé entre ici-bas et l'au-delà, il est plutôt les deux à la fois. C'est ce que je qualifierais de «*condescendance*² de Dieu», en faisant référence à Hans Georg Pöhlmann (Pöhlmann, 1990, p. 261).

Luhmann a oublié qu'une chose nouvelle, et même absolument nouvelle, est arrivée dans l'histoire, avec le Nouveau testament : l'Évangile. Désormais, les codes ne sont plus immanence/transcendance ni le bien/mal, mais évangélique/non évangélique. L'Évangile est un récit qui raconte que Dieu est descendu jusqu'à nous, a renoncé à son existence propre et a pris la position d'un esclave, puis s'est sacrifié pour sauver l'humanité, sans que celle-ci ait fait quoi que ce soit et sans condition morale préalable. Il s'agit d'accepter l'Évangile, de s'y conformer et de placer tout son amour et toute sa confiance dans le Dieu libérateur, toujours présent en Jésus-Christ.

2.3. La relation entre politique et religion

Comme nous l'avons vu, le code politique est pouvoir/non pouvoir,

alors que le code religieux est soit immanence/transcendance et le bien/le mal, soit, selon le Nouveau Testament, évangélique/non évangélique. Mais j'ai déjà montré que la transcendance pouvait être poussée à l'extrême, c'est-à-dire jusqu'à l'absolu. C'est pourquoi, dans les sociétés hiérarchisées primitives aussi bien qu'actuelles, le pouvoir politique et la religion se sont unis afin de former un pouvoir absolu. Pour éviter cela, il est crucial que toutes les sociétés évoluent en s'organisant parallèlement (différenciation fonctionnelle). Ce type de société sépare la politique de la religion et les met au même rang que les autres systèmes. La séparation entre politique et religion garantit la liberté religieuse et permet à des Églises libres d'exister, mais elle admet également que l'on puisse vivre sans croyance particulière. Mieux encore : l'Église et l'État n'ont plus le pouvoir de déterminer les objectifs des autres systèmes de la société. Ils ne peuvent plus obliger les familles et le système éducatif à suivre certains objectifs de l'État ou une religion. Le système juridique, lui aussi, est complètement indépendant. L'économie poursuit exclusivement des objectifs financiers. L'art n'est plus de l'art politique ni religieux, mais il suit ses propres règles. La science et la médecine sont libérées des contraintes politiques et religieuses. Le pouvoir politique et la religion sont deux domaines strictement parallèles, mais ils interagissent en raison de leur contenu et s'enrichissent ou se limitent mutuellement. Telle est donc la voie à suivre, le chemin vers une société organisée en

systèmes parallèles, qui conduira les hommes de l'irresponsabilité à la responsabilité et au courage de se servir de la raison pour agir, indépendamment des forces externes.

3. État-nation et religion

Autre évolution : l'État-nation. Celui-ci trouve ses racines premièrement dans le mouvement des Lumières, en Angleterre. La bourgeoisie anglaise cultivée cherchait alors une justification pour restreindre le pouvoir royal. John Locke, dans son œuvre *Two Treatises on Government* (1690), a présenté l'idée qu'à l'origine, avant que les États n'existent, les hommes étaient libres et égaux. Grâce à la raison, ils reconnaissaient le droit à la vie, à la liberté et à la propriété. Pour Locke, il s'agissait là de lois naturelles irrévocables. La première difficulté survint lorsque des contrevenants ne respectèrent pas ces lois et qu'il fallut les poursuivre et les punir. Puisque aucune organisation n'existait, on avait tendance à faire justice soi-même. La raison dicta alors aux hommes de conclure un contrat social où chacun s'engageait à renoncer à faire justice soi-même. Toutefois, il manquait une institution qui veillerait sur la sécurité des citoyens. C'est pourquoi les citoyens ont confié, dans un second contrat, la direction de l'État à une personne ou un groupe de personnes qui devait être élu périodiquement. Les idées de Locke eurent une portée considérable. Il s'agissait de l'argumentation dont la bourgeoisie révolutionnaire avait besoin pour agir. Aujourd'hui encore, toutes les Constitutions reposent sur l'idée des droits inaliénables

indépendants de l'État et de la transmission du pouvoir du peuple à un gouvernement. Cela signifie que la souveraineté appartient au peuple. Cette conception de la souveraineté du peuple représente la base de l'État national. Le nationalisme et l'État-nation reposent donc sur l'identité du peuple et de l'État.

Deuxièmement, l'État-nation est aussi une conséquence de la découverte du concept de peuple. Johann Gottfried von Herder est le premier, dans son œuvre *Fragments sur la littérature allemande moderne* (1767/1768), à avoir présenté l'idée que la poésie ne réside pas dans l'imitation (de la poésie grecque, à l'époque), mais plutôt dans le patrimoine de chaque peuple. Ainsi, il a découvert la notion de caractère individuel des peuples.

Historiquement, l'État-nation est né au XVIII^e siècle, alors que les conditions de vie de la population devenaient désastreuses. La vie de débauche des princes, des rois et de la noblesse (surtout en France), les impôts toujours plus élevés qui y étaient liés, mais aussi les guerres dispendieuses et le fossé immense qui séparait la noblesse et le peuple appauvri avaient mécontenté la population et préparé le terrain aux idées révolutionnaires. En France notamment, il existait une bourgeoisie cultivée, éclairée et fortunée, mais qui ne prenait pas part à la conduite de l'État. D'un côté, elle constituait la nouvelle élite, mais, de l'autre, tous les privilèges et l'accès aux plus hautes fonctions étaient réservés à la noblesse. Cette disparité dans l'ordre

social a conduit à la Révolution. Quand le roi Louis XVI convoqua les États généraux (ce qui n'était pas arrivé depuis 1617) pour qu'ils lui accordent de nouveaux impôts, au lieu de cela, les députés se sont proclamés Assemblée nationale. Cette assemblée commença à élaborer une nouvelle constitution pour la France et posa les bases de l'Assemblée constituante. Par ce biais, la souveraineté a été détachée de la personne du roi pour être transférée au peuple. C'est ainsi qu'une idée philosophique est devenue réalité historique : la souveraineté du peuple, l'État du peuple, l'État-nation (Noack, 1996, p. 15 à 18).

Mais si l'État-nation est l'identité de l'État et du peuple, se pose alors la question : de quel peuple ? En effet, il existe des États composés de plusieurs peuples, comme l'Allemagne, par exemple. Un État à plusieurs peuples peut-il être un État-nation ? Ce sera le cas si la souveraineté appartient au peuple et que ce peuple est constitué de l'union de tous les peuples du territoire national. Qu'est-ce qui fait de l'Allemagne un État-nation malgré ses nombreux peuples et malgré ses deux grandes communautés religieuses ? C'est la culture (communauté culturelle), l'histoire, un destin commun, la Constitution, et non pas un rang, une classe, une dynastie, ni même la religion (Alter, 1985). Une nation semble d'abord construite sur des conceptions culturelles, historiques et politiques communes, des valeurs et des coutumes collectives et une représentation du monde et de la société valable pour tous.

Si nous voulons maintenant réfléchir au rapport entre État-nation et religion, nous constatons qu'une nation n'est pas, la plupart du temps, caractérisée par une religion commune. Le lien entre État et religion n'est donc pas obligatoire. Il existe peut-être des États qui utilisent la religion comme puissance de cohésion, par exemple la Serbie, qui se pose en bastion du christianisme contre l'Islam. Mais en Amérique, le lien commun est l'«American way of life»; en France, c'est la «grande nation», qui apporte la culture à tous

les peuples; en Angleterre, c'est la tradition anglo-saxonne et la suprématie maritime; en Russie, c'est l'histoire, et en Allemagne, c'est l'État culturel, constitutionnel, etc.

À l'heure actuelle, le problème fondamental des relations entre société et religion me semble résider dans l'opposition entre deux types de sociétés : la société de type stratificatoire et la société organisée en parallèles. Notre tâche est de préserver la société organisée en systèmes parallèles, car c'est la meilleure forme que l'humanité ait produite jusque-là.

Bibliographie

Alter, P., *Nationalismus*. Francfort-sur-le-Main, 1985.

Baraldi, C., Corsi, G., Esposito, E., Glossar zu Niklas Luhmanns, *Theorie sozialer Systeme*, Francfort-sur-le-Main, 2. Aufl., 1998.

Gestrich, A., Raphael, L. (Hrsg.), *Inklusion/Exklusion. Studien zu Fremdheit und Armut von der Antike bis zur Gegenwart*, Francfort-sur-le-Main, 2004.

Luhmann, N., *Die Gesellschaft der Gesellschaft*, 2. Bde., Francfort-sur-le-Main, 1997.

Luhmann, N., «Die Sinnform Religion», in *Soziale Systeme*, Bd. 2, 1996, p. 3-33.

Luhmann, N., «Die Zukunft der Demokratie», in *Soziologische Aufklärung*, Bd. 4. Beiträge zur funktionalen Differenzierung der Gesellschaft, Opladen, 1987, p. 126-132.

Luhmann, N., «Inklusion und Exklusion», in *Soziologische Aufklärung*, Bd. 6. *Die Soziologie und der Mensch*, Opladen, 1995, p. 237-264.

Noack, W., *Die NS-Ideologie*, Francfort-sur-le-Main, 1996.

Noack, W., «Westliche und islamische Länder, ein Konflikt der Gesellschaftsformen», in *Dialog 7/8* (2002), p. 2.f.

Noack, W., «Identifikatorische Moslemarbeit», in *Evangelikale Missiologie*, 3 (2003), p. 99-105.

Noack, W., «Inklusion/Exklusion in der sozialen Arbeit», in *Theorie und Praxis der sozialen Arbeit*, 3 (2006), p. 55-61.

Pöhlmann, H. G., *Abriss der Dogmatik*, 5. Aufl. Gütersloh, 1990.

* Professeur de pédagogie sociale et de théologie appliquée à la *Theologischen Hochschule* de Friedensau, Sachsen-Anhalt, Allemagne.

1. N.D.T. «perdifférencie» dans le vocabulaire de Luhmann.

2. N.D.T. Le mot «condescendance» est ici utilisé de manière positive, en ce sens que Dieu se met au niveau de l'humain.